

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 septembre 2024 Par suite d'une convocation en date du 06 septembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 septembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Délibération n° 47_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, André MORARD, Aline SIMOES, Marie TROUILLET, Christophe VADON, Rémi BESSERER, Céline GEORG, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Gaëlle MESSINA Yanis ETHEVE, Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie - investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone -

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent la réalisation d'une plantation suite à la coupe sanitaire motivé par une attaque de scolyte de l'épicéa sur les parcelles 5-6-7 de la forêt communale.

Il présente le plan de financement de ces travaux de préparation et de remise en état avant plantation puis de la réalisation de la plantation.

Le montant des travaux préparatoires est de 3 700 euros HT. Devis de l'entreprise Pascal Mermillod.

Le montant des travaux de plantation est de 11 286 euros HT. Devis de l'Office Nationale des Forêts

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 14.986.00 euros H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).



⇒ **Dépenses subventionnables pour les investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute Savoie** pour les investissements pour adapter les peuplements forestiers au changement climatique et à la captation carbone de : 8 991.60 euros HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental ou de l'Etat pour la mobilisation de bois énergie.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---